

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 23 (1905)
Heft: 64

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 95 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Fabrik- und Handelsmarken. — Marques
de fabrique et de commerce. — Offizielle und private Diskontsätze. — Rentenkurse.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Aarberg.

1905. 13. Februar. Die Viehzuchtgenossenschaft Maikirch und Umgebung, mit Sitz in Maikirch (S. H. A. B. Nr. 150 vom 17. Mai 1898, pag. 619), hat in ihren Hauptversammlungen vom 12. Januar 1901 und 25. März 1903 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Aenderung in bezug auf die publizierten Tatsachen vorgenommen: § 20. Präsident, Vizepräsident und Kassier führen je zu zweien die verbindliche Unterschrift namens der Genossenschaft. In den Hauptversammlungen vom 14. Dezember 1903 und 19. Dezember 1904 wurde sodann der Vorstand bestellt aus Gottfried Stebler, Gutsbesitzer, in Gräschwil, als Präsident; Jakob Stebler, Gutsbesitzer daselbst, als Vizepräsident; Ferdinand Muster, Landwirt daselbst, als Kassier, und Fritz Muster, Landwirt daselbst, als Sekretär.

Bureau Nidau.

13. Februar. Die Kommanditgesellschaft Bourquin et Cie in Madretsch (S. H. A. B. Nr. 325 vom 5. September 1902, pag. 1297) hat sich aufgelöst und ist nach bereits beendeter Liquidation erloschen.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Fribourg.

1905. 13. février. L'association existant à Belfaux sous le nom de Société de laiterie de Belfaux (F. o. s. du c. 1888, page 787 et 1897, page 968) est administrée depuis le 27 mai 1904 par un comité composé comme suit: président: Xavier Ulrich; secrétaire: Isidore Wicht; autres membres: Nicolas Angélos, Joseph Zemp et Edouard Lottaz, tous domiciliés à Belfaux.

Schaffhausen — Schaffhouse — Sciaffusa

1905. 13. Februar. Die von der Aktiengesellschaft unter der Firma Aluminium-Industrie-Aktiengesellschaft (Société anonyme pour l'industrie de l'Aluminium) in Neuhausen an Gustav Malaz erteilte Prokura (S. H. A. B. Nr. 300, vom 3. September 1900, pag. 1203 und 1204) ist infolge Austrittes des Prokuristen aus dem Geschäft erloschen.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1905. 13. Februar. Die Firma Ulrich Nf in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 65 vom 18. Februar 1904, pag. 257) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

13. Februar. Eintragung von Amteswegen auf Grund der Verfügung der kantonalen Aufsichtsbehörde vom 2. Februar 1905:

Inhaber der Firma J. Rodel z. Blumenegg in St. Gallen ist Johannes Rodel in St. Gallen. Gasthaus und Wirtschaft z. Blumenegg, Kornhausstrasse.

13. Februar. Die Firma W. Sievers, Nachfolger von C. Eickmann in St. Gallen (S. H. A. B. vom 11. Februar 1885, pag. 106) ist infolge Aufgabe des Geschäftes erloschen.

Inhaber der Firma Felix Levy in St. Gallen ist Felix Levy, von Biesheim, in St. Gallen. Hut- und Mützenwarengeschäft. Multergasse 9.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1905. 13. Februar. Inhaber der Firma O. Oertly-Tschur in St. Moritz, welche am 10. Juli 1887 entstanden ist, ist Otto Oertly-Tschur, von Ennenda (Kt. Glarus), wohnhaft in St. Moritz. Natur des Geschäftes: Hotellerie, Wiener-Café, Restaurant und Konditorei. Geschäftslokal: zum «Waldschlössli» beim St. Moritzersee (früher «Waldhaus» genannt).

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau d'Echallens.

1905. 9. février. Sous la dénomination de Société du four du Village de Froideville, il est constitué une association à durée illimitée, ayant son siège à Froideville. L'objet de l'association est la possession, la construction et la jouissance d'un four destiné à la fabrication du pain. Les statuts sont du 14 janvier 1905. Font partie de l'association les signataires des statuts et les personnes admises par l'assemblée générale. Chaque sociétaire est tenu de faire un apport de 10 francs; si les fonds de la société venaient à être insuffisants pour les frais d'entretien, chaque membre devra contribuer pour sa part et portion. Les droits de sociétaire ne sont transmissibles que par succession directe à ses descendants, moyennant la finance de un franc chacun. La qualité de membre de l'association se perd par démission, mort ou exclusion. Toute modification aux statuts doit être adoptée par une majorité des 2/3 des membres. Les

associés sont solidairement et personnellement responsables des engagements de l'association. Les organes de la société sont: a. l'assemblée générale, b. le comité, c. la commission de gestion. Le président et le secrétaire du comité signent au nom de l'association. Les bénéfices de l'association seront versés au fonds de réserve. Aucun membre ne pourra demander le partage, ni vendre son droit, celui qui voudra y renoncer pourra le faire moyennant un avertissement donné trois mois avant la fin d'un exercice annuel; cette démission ne déploie ses effets qu'après le règlement des comptes. Toute proposition de dissolution de l'association doit, pour être valable, être prise en considération dans une assemblée et soumise à une commission, puis discutée et votée dans une séance suivante. La dissolution est rejetée si elle n'est pas admise par les 2/3 des membres inscrits. Le comité est composé de Adrien Martin, président, François Martin, secrétaire, Constant Clerc, Louis Theillard et Emile Chatelan, tous à Froideville.

9 février. Le Syndicat agricole de la Paroisse d'Assens, à Assens (F. o. s. du c. du 11 novembre 1901, n° 345, page 1377), fait inscrire que ses comités sont actuellement composés comme suit: 1^o Assens: Auguste Allaz, président, Gustave Pelet, boursier, Louis Dony, secrétaire, à Assens. 2^o Biolley-Orjulaz: Edouard Gachet, président, Emile Dony, secrétaire, Eugène Crottaz, caissier, à Biolley-Orjulaz. 3^o Etagnières: Alois Bonin, président, Emile Chatelanat, boursier, Auguste Borgeaud, secrétaire, à Etagnières.

10 février. Sous la dénomination de Association des Eaux de Bretigny s/Morrens, il est constitué une association ayant pour but l'achat, la possession, la vente et la distribution d'eau alimentaire dans la localité ou en dehors de celle-ci. Le siège social est à Bretigny s. Morrens. La durée de l'association est illimitée. Le fonds social est fixé à cinq mille francs. Il est divisé en dix parts de cinq cents francs chacune, qui seront libérées en espèces conformément aux décisions de l'assemblée générale des sociétaires. Ces parts sont nominatives et indivisibles, elles ne peuvent être cédées, vendues ou remises en gage que moyennant l'autorisation de la société et l'accomplissement des formalités qui seront fixées par elle. Chaque part donne un droit proportionnel à l'actif de l'association et participe également aux bénéfices et aux pertes annuels. Un sociétaire ne peut posséder qu'une part. Les engagements de la société sont garantis par la biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'association. Aucun sociétaire n'est engagé au delà du montant de sa part et n'encourt de responsabilité quant aux engagements de l'association. Les pouvoirs et organes de l'association sont: a. l'assemblée générale des sociétaires, b. le conseil d'administration, c. la commission de gestion et de vérification des comptes. Dans les rapports que l'association peut avoir avec les tiers, elle n'est valablement engagée que par les signatures collectives du président et du secrétaire du conseil d'administration. Les droits et obligations d'un associé passent à ses héritiers par succession, mais demeurent indivisibles. Un membre de l'association peut se retirer de la société pour la fin d'un exercice moyennant une demande écrite, adressée au conseil d'administration six mois à l'avance. La situation du sociétaire sortant, en ce qui concerne la valeur de sa part à l'avoir social, est fixée sans recours par l'assemblée générale. S'il est attribué à cette part une valeur quelconque, le règlement en est opéré dans le mois qui suit l'approbation des comptes du dernier exercice. Le produit net de chaque exercice est déterminé par le compte de profits et pertes, au débit duquel sont passés tous les frais généraux et d'entretien, ainsi que les amortissements et les intérêts des sommes dues. Une partie du bénéfice net est attribuée à la constitution d'un fonds de réserve, le solde est mis à la disposition des sociétaires pour être réparti équitablement entre chaque part du capital social. Si l'exercice boucle par un déficit, celui-ci est réparti également entre toutes les parts de sociétaires. La dissolution ou la liquidation de l'association et la révision même partielle des statuts ne pourront avoir lieu qu'à la suite d'une décision conforme de l'assemblée générale, prise à la majorité des deux tiers des sociétaires. En cas de liquidation, l'actif net sera réparti entre les parts composant l'actif social. Le comité est composé de David Chatelan, président, Vincent Raymond, caissier, Auguste Platel, secrétaire, tous à Bretigny s. Morrens.

Bureau de Morges.

11 février. La société en nom collectif Barraud & Co, établie jusqu'ici à Chavornay (F. o. s. du c. n° 204 du 19 mai 1904, page 814, et n° 490 du 30 décembre 1904, page 1958) — associés: William Barraud, Constans Barraud et Maurice Barraud, tous domiciliés à Bussigny — a en date du 27 décembre 1904 transféré son siège à Bussigny. Genre de commerce: Exploitation des briqueteries et tuileries de Bussigny, Eclépens et Chavornay. Bureau: à Bussigny.

11 février. Dans son assemblée générale du 22 janvier 1905 le Syndicat des Consommateurs de Bussigny et environs, association dont le siège est à Bussigny, a nommé secrétaire Marc Emery, à Bussigny, en remplacement de Alexandre Lavanchy, démissionnaire (F. o. s. du c. n° 180 du 4 novembre 1903, page 717, et n° 217 du 30 mai 1904, page 866).

11 février. Dans son assemblée générale du 5 février 1905 la Société de laiterie d'Echandens, association dont le siège est à Echandens (F. o. s. du c. du 24 février 1892, n° 44, page 173, et du 28 octobre 1897, n° 271, page 112, et du 11 juillet 1901, n° 251, page 1001) a procédé au renouvellement de son comité et a élu secrétaire Charles Pointet, à Echandens, en remplacement de Louis Gorgéat, qui reste membre du comité sans fonctions spéciales. Dans son assemblée générale du 3 février 1905 la dite association a nommé président: Auguste Martin, et boursier Henri Perret. Edouard Pointet a cessé de faire part du comité.

Wallis — Valais — Vallesse
Bureau de St-Maurice.

1905. 12 février. La maison G. Torrione, à Martigny (F. o. s. du c. n° 279 du 12 juillet 1904, page 1114) fait inscrire qu'elle ajoute à son genre de commerce: Rizerie, sous la dénomination de Rizerie du Simplon.

Neuchâtel — Neuchâtel — Neuchâtel
Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1905. 10 février. La raison Jules Russbach, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. n° 75 du 8 mars 1899) est éteinte ensuite de renonciation du titulaire dès le 31 janvier 1905.

10 février. La raison Hugo Immer-Leber, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. n° 52 du 21 février 1898) est éteinte ensuite du départ du titulaire pour Bienne.

10 février. La succursale de la maison British Goldsmiths Company, à Londres, établie à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. n° 215 du 15 juin 1901) sous la même raison, est radiée d'office ensuite de la radiation de l'établissement principal. En conséquence est éteinte la procuration conférée à Louis Thiébaud.

10 février. La raison Marie Pugin, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. n° 189 du 31 août 1892) a été radiée d'office, ensuite du décès de la titulaire.

Genève — Genève — Ginevra

1905. 11 février. La maison S. Frezat, pharmacie, à Genève, à l'enseigne «Pharmacie du Grenier à Blé» (F. o. s. du c. du 2 février 1904, page 158), ayant transféré ses locaux: 12, rue de la Cité, a renoncé à sa première enseigne, pour prendre celle de «Pharmacie de la Cité».

11 février. La Société anonyme du Journal La Suisse, à Genève, dont l'entrée en liquidation a été publiée dans la F. o. s. du c. du 14 décembre 1903, page 1846, est radiée ensuite de clôture de sa liquidation.

11 février. La raison E. Blanchet, à Plainpalais (F. o. s. du c. du 7 février 1884, page 75; du 17 juin 1896, page 685, et du 30 octobre 1900, page 1439), est radiée ensuite de l'association ci-après contractée.

Emile-Louis-Philippe Blanchet, père, et ses deux fils, Edouard Blanchet, et Alfred Blanchet (ces deux derniers jusqu'ici fondé de procuration de la maison radiée), tous trois d'origine vaudoise, les deux premiers domiciliés à Petit-Saconnex, et le troisième à Genève, ont constitué à Plainpalais, sous la raison sociale E. Blanchet et ses fils, une société en nom collectif qui a commencé le 1^{er} janvier 1905, et a repris, dès cette date, la suite des affaires, ainsi que l'actif et le passif de la maison «E. Blanchet», ci-dessus radiée. Genre d'affaires: Entreprise générale de bâtiments. Bureau et chantiers: Boulevard de St-Georges, et rue du Village Suisse.

11 février. Suivant extraits des procès-verbaux de ses assemblées des 1^{er} février 1904, et 2 février 1905, le comité de l'association dite Association des Intérêts de Genève, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 9 février 1886, page 85; du 5 novembre 1889, page 825; du 12 juin 1891, page 543, et du 3 mars 1894, page 197), ayant été renouvelé, reste composé des suivants: Louis Roux, président; Ch. Ackermann; G. Brooke; Robert Cramer; Charles Chenevard; Robert Harvey; Henri Juvet; Frank Lombard; G. Mallet; Ernest Naef; Alphonse Patru; Paul Schlenker; Fred. Weber, et Louis Zbinden, tous à Genève. L'association est engagée par la signature de son président, ou par celle d'un autre membre du comité délégué à cet effet.

Eidg. Amt für geistiges Eigentum. — Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Marken. — Marques.

Eintragungen. — Enregistrements.

SITTOS

N° 18403. — 30 janvier 1905, 8 h.

Auguste Tissot, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.



**COROLLE
CALICE**

N° 18404. — 8 février 1905, 8 h.

Ernest Tolck, fabricant,
Fleurier (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.



N° 18405. — 8 février 1905, 8 h.

Ernest Tolck, fabricant,
Fleurier (Suisse).

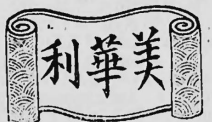
Montres, parties de montres et étuis.



N° 18406. — 8 février 1905, 8 h.

Ernest Tolck, fabricant,
Fleurier (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.



N° 18407. — 11 février 1905, 8 h.

Fabrique d'horlogerie Berna, S. A.; ancienne maison Droz & C^o,
St-Imier (Suisse).

Boîtes, cuvettes, mouvements, cadrans et étuis de montres.
(Transmission et extension d'emploi du n° 7272 de Droz & C^o.)



N° 18408. — 11 février 1905, 8 h.

Fabrique d'horlogerie Berna, S. A.; ancienne maison Droz & C^o,
St-Imier (Suisse).

Boîtes, cuvettes, mouvements, cadrans et étuis de montres.
(Transmission et extension d'emploi du n° 12912 de Droz & C^o.)



Nr. 18409. — 10. Februar 1905, 3 Uhr.

Warenabzahlungsgeschäft Globus, A. David,
Bern (Schweiz).

Herren-Konfektion.



Nr. 18410. — 10. Februar 1905, 6 Uhr.

Seifenfabrik Helvetia (Savonnerie Helvétia),
Olten (Schweiz).

Seifen aller Art, Seifenpulver, Parfumerieartikel, Kerzen,
Streichhölzer, Stärke, Waschblau, Soda, Reinigungsmittel, Glycerin, Öle.

Domino

N° 18411. — 11 février 1905, 8 h.

C. Meyer-Graber, fabricant,
Chaux-de-Fonds (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.

MARTHA

DEBORA

Nr. 18412. — 13. Februar 1905, 8 Uhr.

Chemische Industrie A. G.,
Luzern (Schweiz).

Flüssiges Waschblau.



N° 18413. — 13 février 1905, 8 h.
Perret & Berthoud, fabricants,
Leclerc (Suisse).

Montres, parties de montres et étuis.

VIOLA

Nr. 18414. — 13. Februar 1905, 8 Uhr.

C. Hermann, Apotheker,
Basel (Schweiz).

Chemische und pharmazeutische Präparate.

CODESOL

(Der Privat- resp. Marktsatz ist der Nehmersatz erster Banken für langfristige Accepte.)

* Für dreimonatliche Papiere.

Kurse deren Rentabilität sowohl ohne Berücksichtigung der Tilgung, als, soweit dies möglich, unter Berücksichtigung derselben, zum Vergleich gebracht ist.

* = Zürcher, B = Berliner, F = Frankfurter, P = Pariser, L = Londoner, NY = New Yorker Kurse.

Eine Tabelle über einige schweizerische und ausländische Banken mit vergleichenden Angaben hinsichtlich Aktienkapital, offene Reserven, Bilanzwert der Aktien und Rendite derselben, auf Grund der durchschnittlichen Dividende der letzten vier Jahre, zeigt folgendes :

* Dividende pro 1904 bereits abgetrennt. — ** unter Berücksichtigung des Steuerabzuges.

Bei gut konsolidierten Unternehmungen dürften sich ähnliche Resultate, wie bei Bankaktien ergeben, wenn auch eine ebenso weitgehende Stabilisierung der Dividende bei industriellen Unternehmungen naturgemäss nicht so leicht zu erzielen ist.

Hypothekbank in Winterthur

mit Filiale in Zürich (Bahnhofplatz Nr. 1)½

Kündigung von 4¼ % Obligationen mit Konversionsofferte

Wir kündigen anmit unsere sämtlichen, noch ausstehenden

4¼ % Obligationen auf den Inhaber
Serien **E** und **F** [167]

soweit dieselben nicht bereits gekündigt sind, zur Rückzahlung auf

20. Juli 1905

An Stelle der gekündigten Titel offerieren wir neue

3¾ % Obligationen, 3—4 Jahre fest, al pari
4 % „ 5—6 „ „ à 101 %
nachher halbjährlich kündbar.

Die Obligationäre, welche von dieser Offerte Gebrauch machen wollen, haben die **Konversion bis 20. Februar a. c.** bei unserer Hauptbank in Winterthur oder bei unserer Filiale in Zürich vornehmen zu lassen. Dabei wird die Zinsdifferenz bis 20. Juli 1905 vergütet. Mit dem Kündigungstermin hört die Verzinsung der nicht konvertierten Titel auf.

Winterthur, den 16. Januar 1905.

Die Direktion.

Bern-Schwarzenburg-Bahn

Ordentliche Generalversammlung

Die Herren Aktionäre werden eingeladen auf Dienstag, den 28. Februar 1905, vormittags 10½ Uhr, in den Gasthof zum «Sternen» in Bern zur Erledigung folgender

Traktanden:

- 1) Genehmigung der Abrechnung und Bilanz.
- 2) Wahl eines Rechnungs-Revisors, event. eines Suppleanten.
- 3) Varia.

Bericht, Rechnung und Bilanz liegen von heute hinweg zur Einsichtnahme auf im Bureau des Herrn Notar Tomi, Marktgasse Nr. 26 und bei der B. S. B. Monbijoustrasse Nr. 50, woselbst gegen Vorweisung der Interimsscheine die Zutrittskarten erhoben werden können.

Bern, den 8. Februar 1905.

Namens des Verwaltungsrates,

(265)

Der Präsident:

Heller - Bürgli.

Avviso e diffida

La Società Anonima Cave Granitiche (già H. Schulthess & Co.)
in LAVORGO

essendosi sciolta per decisione dell'assemblea generale straordinaria del 24 gennaio p.p., si fa pubblico invito ai creditori, a sensi dell'art. 665 C. O., d'insinuare le loro pretese presso il sottoscritto in LAVORGO entro fine marzo 1905.

Lavorgo, 10 febbraio 1905.

Società Anonima Cave Granitiche già H. Schulthess & Co.,
Lavorgo (Ticino), in liquidazione:
H. SCHULTHESS.

Wir gewähren bis auf weiteres

Vorschüsse à 3¾ % netto

gegen 3 Monat Eigenwechsel und Hinterlage couranter Wertpapiere.

Alfred Schuppisser & Co.,

Bahnhofstrasse 32, Zürich. (108)

Lagerhaus der Bank in Winterthur

mit Geleiseverbindung beim Güterbahnhof Winterthur.

Seit 1862 im Betrieb.

Massiver Steinbau mit gesunden, hellen und trockenen Lagerräumen für Getreide und Kaufmannsgüter aller Art; mit vorzüglichen Kellern für Wein, Öl etc. Rationelle Einrichtungen (hydraul. Aufzüge, Krane). Vielfährige Erfahrung im Lagerungsgeschäft. Günstige Gelegenheit zur Verteilung und Weiterbeförderung von Sammelendungen. Rasche Erledigung der Versandaufträge. Besondere Abmachungen bei grösseren Einlagerungen. Reglement und Gebührentarif zu Diensten. (56.)

Zürcher Kantonalbank

Kündigung von 4 % Obligationen

Wir kündigen hiemit

zur Rückzahlung auf den 10. Mai 1905

unsere 4 % Obligationen mit den

Nummern 501501 bis 502300 à Fr. 5000. —

» 379001 » 384500 à » 1000. —

» 272001 » 274000 à » 500. —

und bemerken, dass deren Verzinsung vom 10. Mai 1905 an aufhört.

Wir anerbieten uns, diese Titel schon von heute an bis auf weiteres umzutauschen gegen unsere 3¾ % Obligationen, kündbar seitens der Bank nach Ablauf von vier Jahren, seitens der Kreditoren nach Ablauf von sechs Jahren. Bei der Konversion wird den Inhabern der Zins à 4 % bis zum 10. Mai 1905 vergütet. (294)

Zürich, den 3. Februar 1905.

Die Direktion.

Soennecken-Federn

Das beste, was die Schreibfedern-Fabrikation zu leisten vermag

Vorzüglichste

Qualität

012

SOENNECKEN

(302)

1 Auswahl 30 cis • 1 Gros Nr 012: Fr 315 • Preisliste kostenfrei

Zu haben in allen Schweizer Papiergeschäften

Vertreter für die Schweiz: E. Dillwig, Genf, 4, Rue Tour de l'Île

Kesselschmiede Richterswil

empfiehlt sich für Lieferungen von (166.)

Blechrohrleitungen, Dampfkessel

Schweissarbeiten, Eisenkonstruktionen

♦ jeder Art und Grösse ♦

Projekte, statische Berechnungen, Kostenvoranschläge auf gef. Anfragen.

Prima Material, solide Arbeit, prompte Bedienung. Prima Referenzen.

Mise au concours

La direction générale des chemins de fer fédéraux, à Berne, ouvre par la présente publication, un concours pour la fourniture d'huile à graisser pour locomotives, nécessaire pour la durée d'une année à partir du 1er mai 1905.

On peut se procurer les conditions de livraison auprès de l'ingénieur en chef de la traction à Berne.

Les offres doivent être adressées, sous pli fermé et portant la suscription: «Offres pour la livraison d'huile à graisser pour locomotives», à la direction générale des chemins de fer fédéraux, à Berne, au plus tard jusqu'au 10 mars 1905. [356]

Berne, le 13 février 1905.

Direction générale
des chemins de fer fédéraux.

Gute Vertreter

gesucht

für französische Weine. Détail-Kundschaft. (361)

Offerten an H. Hotz & M. Devès, vins, à Montblanc (Hérault, France).

Lehrling

Ein per April der Schule entlassener kräftiger Knabe findet Gelegenheit, in einer Zürcher Herrenkleiderfabrik eine gründliche Lehre durchzumachen. Verlangt wird: Gute Sekundarschulbildung. Offerten unter Chiffre Zag E 78 an (369)
Rodolf Mosse, Bern.

Eine geordnete Buchhaltung.

Soll Jedes Geschäft Haben (32.)

Einrichtungen von wirklich praktischer und dem betreffenden Geschäft jeweiligen angepasster Buchhaltung nach ital. und amerikan. System besorgt überall in der Schweiz wie im Ausland prompt und coulant für alle Branchen Ad. Fross-Vogel, Bücher-Experte, Zürich. Bilanzen, Expertisen, Revisionen, diskrete Erhebungen etc. Erste Referenzen.

Altisen, Altmetail

und sämtliche Werkstätten-Abfälle kauft zu höchsten Preisen. — Telephone 5107. [60]

Saly Harburger, Zürich, alter Rohmat-Bahnhof.

Stall-Einrichtungen



[127]

Gebr. Lincke, Zürich

On achèterait d'occasion un générateur pour distillerie en parfait état d'entretien et de marché. Offres sous chiffre Zag E 74 à Rodolphe Mosse, Berne. (375)

Achtung!

Die Vertretungen der berühmten Werkzeugmaschinenfabriken: J. E. Reinecker, Chemnitz, J. G. Weisser Söhne, St. Georgen i. Schwarzwald, Union-Maschinenfabrik, Chemnitz u. a. sind übergegangen an H. Graf-Buchler, Ing., Zürich, früher in Firma Wolf & Graf.

NB. Die Firma Wolf & Graf existiert nicht mehr. (63.)